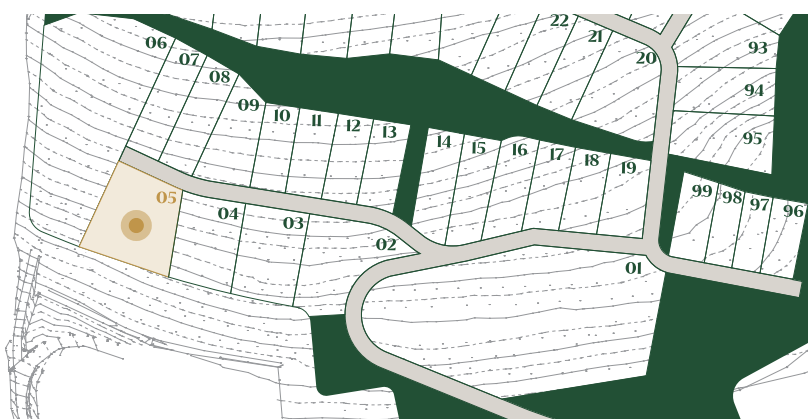
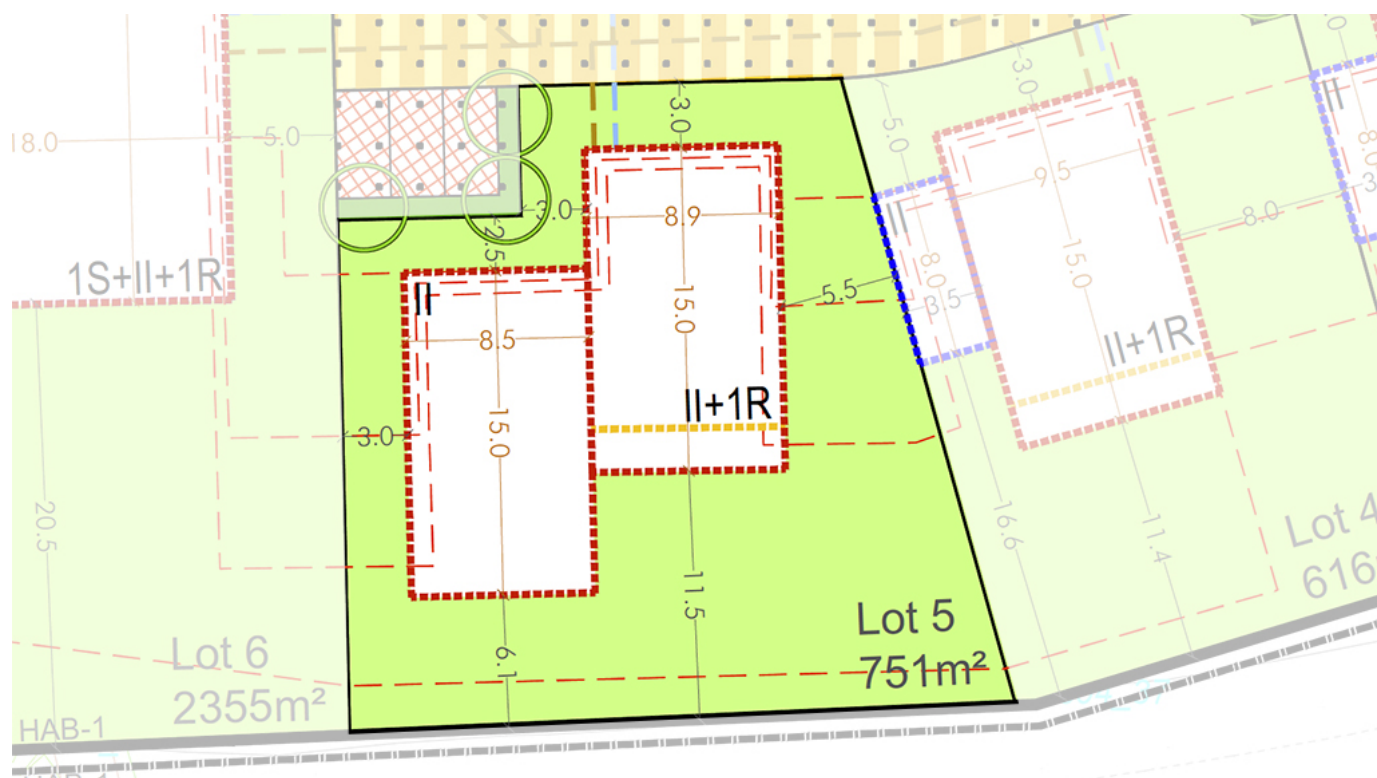




TAILLE DU TERRAIN	+/- 7,51 a
PRIX	356.725 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison isolée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 280 m²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 490 m²
SURFACE SCELLÉE	Max. 280 m²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	09/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 2 niveaux pour la dépendance

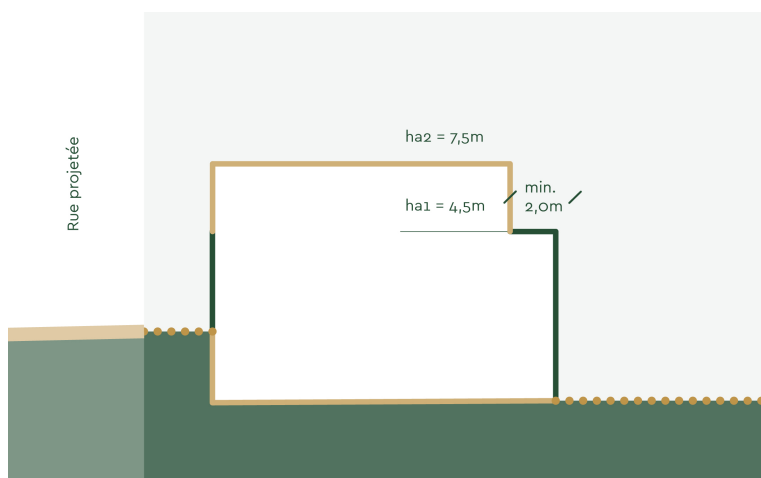


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA₁ = ÉTAGES PLEINES	4,5 m
HAUTEUR HA₂ = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	7,5 m
HAUTEUR HA^{**} (ANNEXE)	4,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	8,9 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	5,5 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	11,5 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	8,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	2,5 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	6,1 m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	3,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.